

**Postulat Claudine Wyssa et consorts – Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes**

*Texte déposé*

Voilà vingt-cinq années que le canton de Vaud mettait en place les soins à domicile. À l'époque, l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) était mandaté pour mettre en œuvre une politique de maintien à domicile. La loi de 2009 instituait l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) comme organe faîtière des sept associations, fondations et organismes existants dans le canton. Aujourd'hui, le canton de Vaud est reconnu comme l'un des cantons dans lequel le maintien à domicile est le plus développé, tant quantitativement que qualitativement.

L'objectif politique du maintien à domicile est de permettre aux personnes âgées ou dépendantes de rester à domicile le plus longtemps possible, ceci à la fois pour leur confort de vie et pour des raisons économiques.

En effet, un séjour à domicile revient nettement moins cher à la société, au canton et à la famille qu'un séjour en Établissement médico-social (EMS) ou en chambre d'hôpital. C'est l'argument utilisé régulièrement pour justifier une augmentation constante des coûts de l'ensemble de l'appareil du maintien à domicile (MAD). Cependant, à ce jour, il n'y a aucun chiffre qui permet d'étayer ces affirmations dans le contexte plus global de l'organisation sanitaire vaudoise.

Par ailleurs, toutes les projections statistiques nous prédisent une forte augmentation de la population âgée dans les prochaines années, et donc également une forte augmentation des coûts induits par l'hébergement et le maintien à domicile. Pour anticiper cette vague de dépenses prévisibles, il est nécessaire de pouvoir disposer d'informations permettant d'apprécier la situation réelle et ses impacts en termes de financements.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, par la voie de ce postulat, un rapport financier permettant de déterminer les coûts et les bénéfices de la solution vaudoise et notamment quelles sont les économies induites par l'utilisation intensive du MAD.

*Prise en considération immédiate.*

(Signé) Claudine Wyssa  
et 27 cosignataires

*Développement*

**Mme Claudine Wyssa (PLR) :** — Nous avons tous accompagné des personnes en fin de vie ; c'est pour nous tous une réalité qui va devenir de plus en plus importante, car le nombre de personnes que nous devons accompagner augmente. Aujourd'hui, je déclare mes intérêts : je suis membre du Conseil d'administration de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), du Conseil d'administration d'un hôpital, ainsi que du Conseil de Fondation d'un établissement médico-social (EMS). Malgré les regards croisés que ces trois participations dans des conseils peuvent me donner, je constate qu'il manque, aujourd'hui, des informations croisées sur les coûts concernant ces différents types d'établissements.

Pour prévoir l'avenir face aux enjeux du vieillissement de la population de demain, nous savons que cela coûtera et que la population vieillissante augmente, mais nous devons savoir combien cela va coûter. Nous avons besoin de savoir où il est possible de faire des économies ainsi que de comparaisons. Le canton de Vaud est réputé pour avoir des soins à domicile très développés et efficaces, ce qui est extrêmement profitable à notre population. Mais les coûts de ces soins augmentent également chaque année, plus vite que l'augmentation de la population. Cela se justifie-t-il ? Peut-être.

Je réponds « peut-être » si les coûts induisent des économies ailleurs. Il est donc nécessaire pour nous, tant en tant que participants à différents organes de gestion ou en tant que politiques, de savoir exactement comment tout cela se paie et s'organise.

Aujourd'hui, par le biais du postulat, je demande un rapport financier qui permette de déterminer les coûts et les bénéfices de la solution vaudoise. Nous aimerions notamment savoir quelles sont les économies induites par le maintien à domicile.

Je demande le renvoi immédiat au Conseil d'Etat parce qu'il ne s'agit que de coûts, de chiffres, de comparaisons, ce qui, de mon point de vue, ne comprend pas de volet politique. C'est la raison pour laquelle un passage en commission ne me paraît pas nécessaire. Je vous demande donc de bien vouloir soutenir la prise en considération immédiate de mon postulat.

La discussion est ouverte.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Je remercie notre collègue Wyssa pour son dépôt et sa proposition. Sur le fond, j'estime qu'elle peut parfaitement être soutenue et je ne lancerai donc pas le débat sur ce point, mais plutôt sur la forme : je demande que ce postulat soit renvoyé en commission. Je comprends l'angle proposé par notre collègue Claudine Wyssa, qui s'intéresse aux coûts et à l'aspect financier. Mais j'estime que d'autres angles de vue mériteraient d'être développés dans un rapport du Conseil d'Etat, avec une vision plus générale des bienfaits et bénéfices que nos aînés peuvent tirer des différentes mesures mises en place.

Pour que ce débat puisse être tenu sereinement, je vous invite à renvoyer le postulat en commission pour que, le cas échéant, nous complétions les propositions faites par notre collègue Claudine Wyssa.

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) :** — A l'instar de mon collègue Vassilis Venizelos et en faisant référence à mon intervention de la semaine passée sur la motion de M. Marc-Olivier Buffat, un renvoi en commission me paraît tout à fait légitime, d'autant plus que ce postulat pose des questions importantes. Même s'il demande uniquement une analyse de l'angle financier, il ne me semble pas possible de faire fi des questions de politique publique dans une telle problématique. Madame Wyssa, vous ne pouvez pas dire « c'est juste financier ». En effet, ce n'est pas compliqué : il y a passablement de données à entrer dans une analyse financière et, ensuite, vient le choix, qui est politique. La politique la moins chère n'est pas forcément celle à privilégier, surtout quand on pense à la population concernée par cette politique publique.

De nouveau, très brièvement, si ce n'était pas si compliqué, peut-être aurait-il fallu faire signer ce postulat à plusieurs députés issus de plusieurs groupes politiques différents. On nous demande un renvoi direct au Conseil d'Etat, dans un brouhaha substantiel, alors qu'il s'agit d'un gros travail. Interrogez les membres de la Commission thématique de santé publique, ce sujet fait-il partie de leurs réflexions ? Je crois savoir que cette commission se pose ce genre de questions et peut-être attend-elle des chiffres de la part du Département de la santé et de l'action sociale ? Pour ces différentes raisons, j'estime qu'une discussion en commission ne serait pas de trop. Je vous invite donc à demander le renvoi en commission. Et je prends la liberté de saluer dans cette assemblée M. le député Marc-Olivier Buffat qui a déposé une simple interpellation et non plus une motion.

**M. Gérald Cretegy (AdC) :** — Je rejoins effectivement mes préopinants. La problématique évoquée ici par notre collègue Claudine Wyssa intéresse le parlement à plus d'un titre. Depuis plusieurs années, le coût global des soins à domicile a pris l'ascenseur et la facture calculée en francs par habitants s'alourdit dangereusement. Ainsi, par exemple nous devons savoir si les coûts par unité de traitement augmentent et, si oui, dans quelle proportion. Quelle est la tendance comparative des charges constatées entre les soins à domicile et le séjour dans un établissement adéquat ? A qui profite le maintien à domicile et la répartition des coûts y relative ? La liste des questions peut naturellement s'allonger à souhait et c'est là que je ne comprends pas le PLR. Il a pris l'habitude de demander régulièrement le renvoi direct au Conseil d'Etat, alors que l'intérêt d'un débat en commission est démontré, puisqu'il permet d'élargir le périmètre d'étude et implique la grande partie des groupes politiques représentés au parlement. Madame la députée, avec mon groupe, bien que je sois pour l'instant son seul représentant, je soutiendrai votre postulat si vous acceptez de le soumettre à l'examen d'une commission.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** — Je tiens à réagir aux propos de notre collègue Nicolas Rochat Fernandez et des autres orateurs qui lui ont emboîté le pas, notamment M. Creteigny, pour demander le renvoi en commission.

Je pouvais encore comprendre, sur le principe, les propos de M. Rochat Fernandez lors de notre dernier débat sur la motion Marc-Olivier Buffat. Pourtant, il me semblait que le Conseil d'Etat aurait pu analyser le texte et qu'on y revienne ensuite, en plénum, sur la base d'une motion. Par contre, je renonce à chercher une similitude entre ce dernier texte, c'est-à-dire une motion impérative demandant un changement de loi, et la présente intervention de Mme Wyssa qui demande une étude sur des chiffres. Effectivement, Mme Wyssa, comme tout député, choisit l'angle de vue qu'elle souhaite pour un texte, pour une initiative, ou ici pour demander une étude au Conseil d'Etat. Si d'autres députés présents dans la salle souhaitent qu'une autre étude soit faite sur le même thème, de manière plus large, ou sur d'autres sujets, libre à eux de déposer également un postulat. C'est un outil modulable à volonté par un député, qui le fait ensuite signer par les membres de son groupe.

De manière à vous faire plaisir, monsieur Rochat Fernandez, on pourrait organiser des rencontres, à la fin de chaque séance de groupe, pour faire signer les textes par les autres membres du groupe. Au-delà de cette facilité, ce me semble être le droit de chaque député que de demander une étude et aussi que l'on évite de faire des séances de commission pour elles-mêmes. Au-delà du fait qu'elles coûtent de l'argent aux contribuables, dans certains cas elles peuvent aussi s'avérer inutiles. Le débat peut se faire ce matin s'il y a des éléments à ajouter ; je suis sûr que Mme Wyssa serait prête à entendre des arguments et que l'on complète la demande de son postulat si des éléments plus larges peuvent être demandés. Quant au fond, l'analyse sera faite sur la base du rapport. Et par rapport aux conclusions que l'on pourra en tirer, le débat se fera en plénum. Sur cette base, pourquoi ne pas déposer un nouveau texte ? Quoi qu'il en soit, il me semble complètement inutile, en l'état, de passer en commission. Je vous invite donc à renvoyer directement le texte au Conseil d'Etat.

**M. Régis Courdesse (V'L) :** — Le groupe vert-libéral au grand complet va soutenir les propos esseulés du chef du groupe PDC – Vaud Libre et il demande le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) :** — J'aimerais répliquer aux propos de M. Blanc. A l'entendre, on croirait que le PLR a le monopole du cœur, puisque toutes ses interventions sont légitimes, quand bien même j'estime que c'est le droit de chacun des députés de déposer l'intervention qu'ils souhaitent ; et je ne mets pas ce droit en question. Par contre, je vous renvoie à l'objet N°22 de notre ordre du jour, où nous avons cinquante et un objets parlementaires à radier. Alors, à un moment donné, il faut aussi filtrer certains dépôts au lieu de se contenter de dire « on en a marre de la réunionite ». Renvoyer en commission pour traiter d'une prise en considération est tout à fait opportun, car on peut alors élargir la réflexion posée dans le postulat de base. Ensuite, si vous renvoyez votre postulat directement au Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat rend un rapport dans les délais, bien évidemment comme d'habitude, mais ensuite, vous pouvez soit accepter, soit refuser le postulat, cela s'arrête là. Vous dites qu'il faudrait ensuite, encore une fois, déposer un autre postulat ; mais vous allez enrayer la machine ! C'est de la complication administrative, que vous proposez, alors que votre parti me semblait s'y opposer.

Pour toutes ces raisons, j'estime que le travail de fond, en commission, le travail de discussion et de réflexion afin d'élargir — ou peut-être d'amincir — le champ d'investigation du postulat est tout à fait sain et surtout beaucoup plus démocratique. Enfin, je m'adresse à Mme Catherine Roulet, présidente de la Commission thématique de la santé, pour savoir si cette commission a déjà — oui ou non — réfléchi à ces questions et si des réponses du Conseil d'Etat sont attendues.

**Mme Claudine Wyssa (PLR) :** — Etant absente, la semaine passée, je ne m'attendais pas à une telle réception de mon postulat. Ce texte purement technique demande que l'on fasse des comparaisons sur la base de la multitude d'études qui existent déjà dans le domaine du vieillissement de la population, sur les coûts de la prise en charge, etc., parmi la grande quantité de chiffres déjà présente sur le marché. J'aimerais savoir où l'on perd et où l'on gagne, financièrement. Je ne demande pas que l'on refasse l'ensemble de la politique publique de la personne âgée. Mais évidemment, si c'est ce que vous souhaitez, alors on parle d'un tout autre débat, auquel je participerais d'ailleurs très volontiers.

Aujourd'hui, je m'étais concentrée sur un petit élément, sur le seul aspect technique financier. Il y a une masse des choses que vous avez certainement vues et, comme moi, vous avez sûrement été invités à de multiples conférences sur le vieillissement de la population, sur la déferlante des vieux qui vont nous tomber dessus, etc. Je demande simplement que l'on fasse le point sur les chiffres et que l'on fasse des comparaisons. Sur cette base — je vais dans le sens de ce que disait Mathieu Blanc — on pourra reprendre la réflexion sur la politique de la personne âgée, sur la politique sociale et sur le service public, dans notre canton.

Mais aujourd'hui, ce n'est pas cela que je demande. Je remercie tous ceux qui sont intervenus pour dire que mes questions étaient justes. Elles sont simples ; elles sont là pour préparer, éventuellement, un autre débat et pour permettre au Conseil d'Etat de nous indiquer certaines positions ou pistes venant de ses propres réflexions. Il ne s'agit pas du tout de remettre en question l'ensemble de sa politique de la personne âgée et c'est la raison pour laquelle je maintiens ma demande de renvoi immédiat au Conseil d'Etat.

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — Je prends la parole après Mme Wyssa. En effet, elle vient nous dire qu'il s'agit simplement de compiler des chiffres... Une petite étude technique qui dira, finalement, quelle est l'économicité des soins à domicile par rapport au placement en EMS — si j'ai bien compris le but de ce postulat. Mais, au final, quel est le but réel ? Si l'on demande un rapport, c'est bien pour en faire quelque chose, pour pouvoir ensuite analyser les résultats et prendre des décisions de politique sociale. Cette politique du vieillissement est d'une extrême importance — on parle de « tsunami gris » — et nous-mêmes d'ailleurs, d'ici vingt, trente ou quarante ans, serons nombreux à nous trouver concernés par le maintien à domicile ou le placement en EMS. Le tsunami gris, nous y serons : c'est là ce qui me paraît important.

Bien sûr, on peut simplement chiffrer et faire des analyses quantitatives, mais cela ne sera pas suffisant, car au-delà, on voudra savoir qu'en faire. S'il s'agit de remettre en question des politiques sans faire en même temps une analyse qualitative, il me paraît très dangereux de renvoyer simplement ce postulat au Conseil d'Etat sans ouvrir le champ de questionnement.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Je suis arrivé avec un peu de retard, mais je suis bien tombé à l'écoute de notre collègue Nicolas Rochat Fernandez. Il a dit des choses intéressantes, dans la mesure où c'est tout le problème des commissions thématiques. Doivent-elles se saisir de certains sujets alors que le Bureau du Grand Conseil ne leur a rien demandé ? Doivent-elles plutôt attendre passivement qu'on leur refille des textes à étudier ? Votre serviteur pense que, de temps à autre, une commission thématique doit se saisir de certains sujets et, par exemple, celui-ci pourrait en être un.

J'ai déclaré mardi dernier que je n'étais pas forcément toujours un chaud partisan du renvoi direct au Conseil d'Etat en l'absence d'un certain consensus. Néanmoins, le texte de Mme Wyssa tombe bien. En fait, on arrive de nouveau au moment où on se pose des questions légitimes sur la prise en charge des personnes âgées. Maintenant, on parle des personnes très âgées, c'est-à-dire de huitante ou même huitante cinq ans et plus. Il faut bien ouvrir les yeux sur certaines dérives — même si le mot est un peu fort — qui se mettent insidieusement en place, sans que l'on veuille modifier des lois, mais en essayant d'acquiescer certaines subventions, par la petite porte. Par exemple, est-il toujours dans la mission des établissements médico-sociaux (EMS) et de l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) que de gérer aussi le maintien à domicile ou les appartements protégés ? Pour le moment, beaucoup de choses se produisent, sur le terrain — d'ailleurs plus ou moins en catimini — dont on ne voit pas l'ombre d'un début de financement. Sans compter qu'à mon sens, la loi n'a toujours pas changé : l'EMS ne s'occupe pas du maintien à domicile, même s'il est en lien avec ce dernier. Mais peut-être cela change-t-il ? Comment est-ce que l'on s'en va vers les plates-bandes alémaniques ? Le journal du dimanche, la *SonntagsZeitung* — sauf erreur — dit en substance que « c'est épouvantable ce que l'on vit [dans un EMS] » mais, par contre, « les appartements communautaires, qu'est-ce que c'est bien ! » Sauf que, quand on tombe ou qu'on fugue, quand on n'en peut plus, où finit-on quand même par être placé ? Je vous le donne en mille !

Il y a là toute une réflexion qui s'engendre probablement de nouveau parce que la dernière étude sérieuse sur la question remonte, peut-être, à dix ou quinze ans. La pièce de puzzle que vient de nous apporter Mme Wyssa, peut être complétée par d'autres, à gauche comme à droite, car nous devenons

vieux de la même façon et parce qu'on se casse la figure de la même façon, le cas échéant. Alors moi, j'en appelle à ce débat. Et quand je commence par lancer une petite interpellation qui n'a l'air de rien sur la doctrine à venir dans la Coordination interservices des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) il faut bien vous imaginer, monsieur Rochat Fernandez, que ce n'est jamais que le premier étage d'une fusée à niveaux, dans laquelle je déposerai des textes au fur et à mesure, que cela vous plaise ou non. Car il se trouve que cela fait quand même trente ans que je m'occupe de ce genre de milieu et qu'avec cela, j'ai même déclaré mes intérêts.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** — En un mot, je voulais dire à notre collègue Rochat Fernandez que, contrairement à ce qu'il pense, le PLR n'estime pas avoir la science infuse. Et ce postulat en est justement la démonstration. Ce que Mme Wyssa demande, comme elle l'a redit et explicité, c'est une analyse chiffrée. Nous demandons une étude au Conseil d'Etat, par le biais d'un postulat, parce que les chiffres sont multiples et qu'il est donc important d'avoir un rapport clair sur l'élément financier.

Je viens de lire à nouveau le développement de ce postulat. J'avoue que j'aurais pu comprendre qu'il y ait des craintes si ce texte avait été biaisé, ou s'il avait déjà voulu donner une piste ou une indication, s'il voulait dire que la méthode actuelle n'allait pas et qu'il fallait aller dans une autre direction, et que les chiffres demandés devraient appuyer ou soutenir cette vision. Mais tel n'est pas le cas ! Le développement est objectif et il demande une analyse.

C'est là que mes estimés collègues socialistes se trompent : ils confondent l'analyse et les conclusions que l'on peut en tirer. Ce que nous demandons aujourd'hui est une analyse. Ensuite, selon les résultats — c'est pourquoi je parlais d'un second texte — à gauche ou à droite de cette assemblée, certains constats pourront être tirés, qui différencieront ou pas. Sur cette base, on pourra ensuite faire des propositions au Conseil d'Etat, ou alors demander qu'une commission ad hoc, ou spécialisée, reprenne le sujet sur la base du rapport et émette des propositions. Il me semble donc que ce postulat va dans le bon sens et qu'une séance de commission ne ferait que diluer le débat. Attendons ces chiffres, exprimons-nous ensuite sur leur base, et alors, nous pourrions faire des propositions.

**Mme Claire Attinger Doepper (SOC) :** — Pour répondre à M. Blanc qui pense que le parti socialiste confond les objets, je pense au contraire que vouloir reprendre cette question au sein d'une commission en la réactualisant et la repositionnant à travers tous les aspects qu'amène le maintien à domicile, voire l'institutionnalisation des personnes âgées en EMS, permettrait de clarifier les choses et de se mettre d'accord sur l'objet et sur la réponse que devrait donner le Conseil d'Etat à ce postulat.

**M. Olivier Kernén (SOC) :** — Nos seniors méritent un autre débat que celui que nous avons ce matin. Se focaliser sur le seul coût d'un senior en EMS ou aux soins d'un CMS me paraît trop réducteur. Le vieillissement, voire le très grand vieillissement, ont certes des conséquences financières, mais pour la politique cantonale, la qualité de vie doit primer. Et que nous le voulions ou non, nous devons avoir ce débat. C'est une opportunité à saisir que de le faire sur la base d'une question aussi fondamentale que sont les répercussions financières. Que veut-on, que peut-on, que doit-on assumer au niveau financier pour que la population senior puisse avoir des structures et des infrastructures à disposition, dignes de 2015 et des années à venir ? Nous devons passer en commission pour élargir ce débat, c'est indispensable.

**Mme Christiane Jaquet-Berger (LGa) :** — Les vieux que nous sommes — ou que nous serons — et qui seront peut-être un jour ce qu'on appelle des TGV, c'est-à-dire des très grands vieux, ne représentent pas que des coûts. On a trop tendance à croire ! Je ne suis pas opposée que l'on fasse l'étude des coûts que propose Mme Wyssa. En revanche, c'est un point de vue terriblement sec que de présenter uniquement les coûts et l'argent qu'il faut dépenser pour maintenir en bonne santé, si possible, et dans une vie harmonieuse, les personnes qui vieillissent. Comme vient de le dire M. Kernén, il y a tout un entourage qu'il ne faudrait pas oublier. Je crains qu'avec les seules questions — par ailleurs intéressantes — que pose Mme Wyssa, on s'en tienne à une vision technocrate au lieu d'une vision politique.

**M. Philippe Randin (SOC) :** — Je trouve le débat très intéressant, d'autant plus que je décline mes intérêts : je suis président de l'Association Santé du Pays d'Enhaut. Dans notre région, c'est avec détermination — faut-il le dire ? — que le Conseil d'Etat essaie de maintenir tous les soins intégrés, en créant une fondation comprenant l'Hôpital, la création d'un centre ambulatoire et l'investissement

conséquent d'un établissement médicalisé. A cette occasion, Mme Stéphanie Monod, la nouvelle cheffe de service, nous a fait la démonstration des orientations souhaitées par le département à l'égard de la problématique que soulève Mme Wyssa.

Pour ne pas dénaturer ce débat, je trouverais utile que la commission ad hoc réceptionne tout ce qui nous a été présenté par Mme Stéphanie Monod sur les orientations du département dans cette problématique. Il me semblerait utile que la commission, comme notre Grand Conseil, soient renseignés. D'autant plus que le projet prototype du Pays d'Enhaut pourrait être relativement similaire aux projets concernant la Vallée de Joux ou Sainte-Croix. Certains embryons de projet existent déjà dans ces régions, les démarches initiales ont été faites.

Il faut garantir tous les soins intégrés, de l'hospitalisation aux CMS et aux EMS, afin de créer des structures qui permettent de maintenir un service et des prestations de qualité dans les petites régions telles que les nôtres.

**Mme Catherine Roulet (VER) :** — Un député a interpellé la Commission thématique de santé publique, afin de savoir si nous avons déjà étudié ces chiffres et surtout fait des comparaisons. Alors non, nous n'avons pas encore fait une telle étude, néanmoins nous sommes régulièrement informés sur les EMS et les CMS. Surtout, nous savons bien que le canton de Vaud est champion du maintien à domicile. La commission est tout à fait prête à se pencher sur ce sujet et cela même avec grand intérêt.

**Mme Claudine Wyssa (PLR) :** — J'aimerais remercier Mme Jaquet-Berger qui a mis le doigt exactement sur le point important, disant que mon postulat avait une vision technocratique et non politique. C'est exactement le cas est c'est la raison pour laquelle j'avais demandé qu'il ne passe pas en commission, parce que — vous excuserez mon esprit scientifique — j'estime qu'il faut avoir certains éléments avant de construire. Ici, nous préparons une brique, un morceau, pour qu'ensuite tous ensemble, dans un débat beaucoup plus large, nous puissions construire une politique de la personne âgée, qui existe déjà par ailleurs. Je crains que vous ne vous mépreniez sur mes intentions, car je ne mets aucunement en doute la politique actuellement menée par le canton, qui comme cela a été dit plusieurs fois est très efficace, en tout cas dans le domaine du soin à domicile.

Mon objectif n'était pas de stigmatiser, ni de mettre en doute, mais bien au contraire de mettre en évidence les avantages financiers technocratiques et les économies que l'on peut faire ainsi, pour éventuellement encore améliorer le système, ou du moins pouvoir le défendre.

Bref, je comprends de ce débat que, de toute façon, je n'aurai pas gain de cause puisque la majorité d'entre vous s'est exprimée pour un renvoi en commission. Vous souhaitez avoir un large débat sur la politique de la personne âgée et cela m'intéresse également. Je serai volontiers partie prenante dans ces discussions et j'accepte donc de demander le renvoi en commission.

La discussion est close.

**Le président :** — J'ai pris acte de votre demande. Pour la forme, j'invite ce parlement à se prononcer sur le renvoi en commission. Y a-t-il une majorité de députés favorables au renvoi en commission ?

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission sans avis contraire avec 1 abstention.**